



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

« Enquête publique pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour la réalisation du collège.

Le Maire porte à la connaissance du public que par arrêté n° 260 une enquête publique portant sur la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune pour la réalisation d'un collège a été ouverte.

L'enquête publique est organisée du lundi 23 Octobre 2023 à 08h00 au lundi 27 Novembre 2023 16h00 inclus, afin de recueillir les observations et propositions du public sur le dossier de déclaration de projet. Cette procédure d'adaptation du document d'urbanisme communal a pour but de permettre, à terme, la création d'un collège ;

Les modifications à apporter au PLU consistent en :

- le déclassement de 2,1 ha de zone Ab (zone agricole tampon entre la zone préférentielle d'élevage et les secteurs urbanisés) en zone AUa (zone mixte du centre des Aviron) ;
- la création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) intitulée « Le nouveau collège des Aviron ».

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Monsieur le Maire de la Commune des Aviron  
61 avenue du général de gaulle  
97425 Les Aviron

Par décision n° E23000023/97 en date du 05/09/2023 du Vice-Président du Tribunal Administratif de la Réunion, Monsieur Hubert DI NATALE, a été désigné commissaire enquêteur titulaire et Madame Corinne CAZANOVE commissaire enquêteur suppléant.

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier :

- à la Mairie du centre-ville salle du Conseil Municipal, aux heures habituelles d'ouverture, à savoir du :
  - lundi au Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
  - le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de la ville ( <https://www.mairie-aviron.fr> ).

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra en outre consulter le dossier d'enquête publique sur dossier et sur un poste informatique à la Mairie.

Hôtel de Ville

*Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :*

- sur le registre ouvert à cet effet à la mairie
- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir à l'hôtel de Ville des Aviron, à l'adresse suivante :  
« Monsieur le commissaire enquêteur  
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour le Collège  
61 avenue du général de gaulle – 97425 Les Aviron »
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.commune-aviron.fr/enquete-projet-college>  
« Les observations formulées par voie informatique à cette adresse pourront être faites du 23 octobre 2023 au 27 Novembre 2023 à Minuit ».
- A l'adresse électronique suivante : [enquete-publique@mairie-aviron.fr](mailto:enquete-publique@mairie-aviron.fr). Les mails reçus seront publiés sur le registre dématérialisé cité ci-dessus.

*Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales :*

- à la Mairie des Aviron (Salle du Conseil Municipal) :
  - le lundi 23 Octobre 2023 de 08h00 à 11h00,
  - le Jeudi 02 Novembre 2023 de 13h00 à 16h00,
  - le Vendredi 10 Novembre 2023 de 12h00 à 15h00,
  - le Mercredi 22 Novembre 2023 de 13h00 à 16h00,
  - le lundi 27 Novembre 2023 de 13h00 à 16h00.
- à la Mairie Annexe du Tévelave
  - le Mercredi 15 Novembre 2023 de 10h00 à 13h00.

*A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et sera clos par lui.*

*Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, au Maire de la Commune, le dossier d'enquête, le registre ainsi qu'un rapport et ses conclusions motivées. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de la Réunion.*

*Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public à la Mairie des Aviron, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de la ville.*

*L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. »*

**Fait aux Aviron, le 19 septembre 2023**

**Le Maire**

**Eric FERRERE**

